

Communiqué de presse

Genève, le 23 février 2026

Politique agricole 2030+ : « La maison brûle et le Conseil fédéral ronronne » – Rudi Berli passe à l'offensive pour le revenu paysan

Suite à la présentation des orientations de la Politique agricole 2030+ (PA30+) par le Conseil fédéral, le Conseiller national genevois Rudi Berli exprime une profonde déception. Face à une crise qui étouffe les exploitations, il dénonce un projet sans vision, prisonnier du dogme du libre-échange. Pour répondre à l'urgence, Rudi Berli mobilise le Parlement au-delà des clivages partisans et exige des mesures concrètes pour les secteurs laitier et viticole.

Le ton est donné. Pour Rudi Berli, maraîcher à Genève depuis plus de 40 ans et expert des dossiers agricoles, les annonces du Conseil fédéral sont en total décalage avec la réalité du terrain. Si le projet PA30+ esquisse quelques allègements administratifs dont les modalités restent à surveiller, il ignore l'essentiel : la dignité économique de celles et ceux qui nourrissent le pays.

« La maison agricole Suisse brûle et le Conseil fédéral ronronne. En s'obstinant dans un dogme usé du libre-échange qui livre nos paysans aux fluctuations brutales des marchés internationaux, Berne refuse d'affronter le vrai problème : l'absence de revenus décents et la mainmise des grands distributeurs sur les prix et les marges »,déclare Rudi Berli.

Secteur laitier : sortir de l'instabilité permanente

Élu au Conseil national depuis décembre 2025, Rudi Berli n'a pas attendu pour agir. Il a déposé en décembre dernier une motion intitulée « Pas de force obligatoire générale pour l'IP Lait sans conditions ». Ce texte vise à transformer en profondeur le marché laitier, aujourd'hui marqué par des prix indicatifs révisés de manière opaque chaque mois.



La motion exige que la force obligatoire pour l'Interprofession du lait soit subordonnée à des contrats clairs : des quantités fixées en kilos, des prix annoncées à l'avance pour au moins trois mois et le caractère strictement volontaire de la livraison de lait B et C*.

« Dans quel autre secteur économique un chef d'entreprise accepterait-il que ses prix de vente soient communiqués le mois suivant la livraison ? », s'insurge le député.

Cette proposition a déjà reçu un écho favorable chez des parlementaires issus de toutes les fractions.

Secteur viticole : mettre fin à la concurrence déloyale des importations

Le secteur viticole traverse également une crise grave, avec une chute de la consommation locale de plus de 30 % depuis 1996. Pourtant, les contingents d'importation de vins étrangers à bas prix restent figés sur des chiffres d'il y a 30 ans. Rudi Berli soutient activement la demande de l'Association suisse des vignerons encaveurs indépendants (ASVEI) pour l'activation de l'article 22, alinéa 2b de la loi sur l'agriculture.

Cette mesure, déjà appliquée avec succès au secteur de la viande en 2014, permettrait d'attribuer les parts de contingents d'importation en fonction des prestations fournies pour la promotion de la production indigène. C'est un levier rapide et efficace pour inciter les importateurs à commercialiser les vins suisses et renforcer le marché local sans déroger aux accords internationaux. En d'autres termes: pour avoir le droit d'importer du vin étranger, les importateurs devront prouver qu'ils soutiennent activement le vin suisse.

Pour une agriculture souveraine & durable

Au-delà des textes de loi, Rudi Berli s'engagera lors de la prochaine session parlementaire dans une vaste consultation des professionnels de tous les secteurs. Il souhaite contribuer à fédérer les forces paysannes et politiques pour proposer un changement de paradigme.

« Le Conseil fédéral doit cesser de se cacher derrière la liberté entrepreneuriale pour justifier son inaction. La liberté sans prix juste n'est qu'une condamnation à la faillite. Je m'emploierai, au Parlement comme sur le terrain, à faire entendre la voix d'un monde paysan qui exige le respect de son travail pour garantir aux Suissesses et aux Suisses une alimentation de qualité à un prix équitable », conclut-il.

Contact – Rudi Berli : 078-707-78-83 / rudi.berli@parl.ch

Image HD pour usage éditorial ©Laurent Giraud : <https://www.swisstransfer.com/d/3d7da337-e0b8-4e96-af2c-7971334a3e15>

*** Note aux rédactions : comprendre la segmentation du lait en Suisse**

Le système de segmentation a été mis en place par l'Interprofession du lait (IP Lait) pour adapter l'offre à la demande et différencier les prix du lait payés aux producteurs :

- Le Lait A : il s'agit du lait destiné au marché suisse (lait de consommation, yogourts, fromages). C'est le segment qui bénéficie du prix le plus élevé et le plus stable.
- Le Lait B : destiné principalement à l'exportation de produits transformés (beurre, poudre de lait) ou à certains produits industriels. Son prix est nettement inférieur au lait A, car il est aligné sur les cours européens, aux coûts de production nettement inférieurs.
- Le Lait C : il correspond aux excédents de production. Ce lait est vendu sur le marché mondial au prix le plus bas possible.

Actuellement aucun de ces segments ne couvre les coûts et permet une rémunération juste, mais les producteurs sont contraints de livrer du lait payé au coût européen ou au coût du surplus mondial, ce que la motion de Rudi Berli vise à rendre facultatif pour redonner du pouvoir de négociation et des perspectives économiques aux paysans.